

- **L'Espace départemental des solidarités (EDS ('Espace départemental des solidarités))** a pour mission d'accueillir, d'écouter et d'informer les personnes sur leurs droits et les aides auxquelles elles peuvent prétendre.
- **Les associations locales** notamment dans le cadre d'aides alimentaires tels que les restos du cœur, le secours populaire, la croix rouge.
- **L'association aide d'urgence du Val de Marne (AUVM (L'association aide d'urgence du Val de Marne))**.
- **Les associations en faveur des jeunes, les clubs de prévention notamment.**
- **L'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT de l'association des paralysés de France)** : le CCAS participe au conseil de la vie sociale de l'ESAT et peut donc être un relais au niveau de la ville.
- **Le CCAS et la CPAM (Cpam) du Val de Marne** sont signataires d'une convention dans un souci commun de lutte contre les exclusions. Le CCAS permet par le biais de cette convention de faciliter la gestion des demandes des Orlysiens auprès de la CPAM.
- **Valophis habitat** qui a à travers le renforcement et le développement des relations avec ses locataires est un acteur du lien social.
- **La Caisse d'allocations familiales (Caf)** à travers ses actions en faveur des familles.
- **Le PLIE (plan local d'insertion pour l'emploi)(plan local d'insertion pour l'emploi)** dont l'objectif est de prévenir l'exclusion sociale et professionnelle en organisant pour des participants issus des populations «exclues» du marché du travail des «parcours d'insertion professionnelle individualisés» dont le but est l'accès à « un emploi durable » (CDI, CDD de plus de 6 mois ou formation qualifiante).